SYNDICAT MIXTE
POUR LE DÉVELOPPEMENT ET
LE RAYONNEMENT DU LAC DES SAPINS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

## N°SMLS DB26-038

## Séance du jeudi 5 novembre 2026

Le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, ce jour, en son siège sous la présidence de Monsieur Philippe LORCHEL, Président du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins.

**Membres présents à la séance : 8**
Emmanuel BUSCHI (suppléant), Colette DARPHIN, Sylvie ÉPINAT, Jean-Luc FRANCOIS, Annick LAFAY, Philippe LORCHEL, Catherine LOTTE, Véronique MURAT

**Membres absents ou excusés : 2**
Olivier MAIRE, Jean-François TERRIER

**Secrétaire de séance :**
Jean-Luc FRANCOIS

**FINANCES – COMPTABILITÉ**
OBJET : RÉSILIATION DU LABEL STATION VERTE

En 2018, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a adhéré au label Station Verte pour le Lac des Sapins, dans l'objectif de renforcer la visibilité et la promotion de son offre touristique et de bénéficier des actions et outils proposés par le réseau.

Depuis le 1er juillet 2025, le Syndicat Mixte du Lac des Sapins pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins (SMLS) assure la gestion et le développement du site du Lac des Sapins.

Après plusieurs années d'adhésion, il apparaît que le label Station Verte ne constitue plus aujourd'hui un levier de communication et de promotion présentant une valeur ajoutée suffisante au regard des objectifs et des priorités actuelles du SMLS.

Le maintien de cette adhésion représente par ailleurs un coût financier annuel pour le Syndicat. Dans un contexte de maîtrise et d'optimisation des dépenses, le SMLS souhaite concentrer ses moyens financiers sur les actions de communication et de promotion considérées comme prioritaires pour le Lac des Sapins.

Il convient en conséquence de mettre fin à l'adhésion au label Station Verte, avec une prise d'effet au 1er janvier 2027.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Lac des Sapins ;

Vu la délibération COR n°2018-174 du mercredi 16 mai 2018 relative à l'adhésion du Lac des Sapins au label Station Verte ;

Vu les modalités d'adhésion et de résiliation applicables au label Station Verte ;

Le Comité syndical, lecture faite du rapport par Monsieur Philippe LORCHEL, après avoir délibéré et procédé au vote,
**Pour : 8**
**Contre : 0**
**Abstention(s) : 0**

**DÉCIDE**

1. **D'APPROUVER** la résiliation de l'adhésion du Syndicat Mixte du Lac des Sapins au label Station Verte, avec une prise d'effet au 1er janvier 2027 ;

2. **DE MANDATER** Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Ampliation à : Service de Gestion Comptable de Tarare

Secrétaire de séance,
Jean-Luc FRANCOIS

Le Président,
Philippe LORCHEL

Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins